Agriculture Canada

Direction generale de la recherche

Research Branch

BULLETIN TECHNIQUE
TECHNICAL BULLETIN 4

Situation de l'élevage ovin dans les Cantons de l'Est en 1979

STATION DE RECHERCHE
LENNOXVILLE
RESEARCH STATION

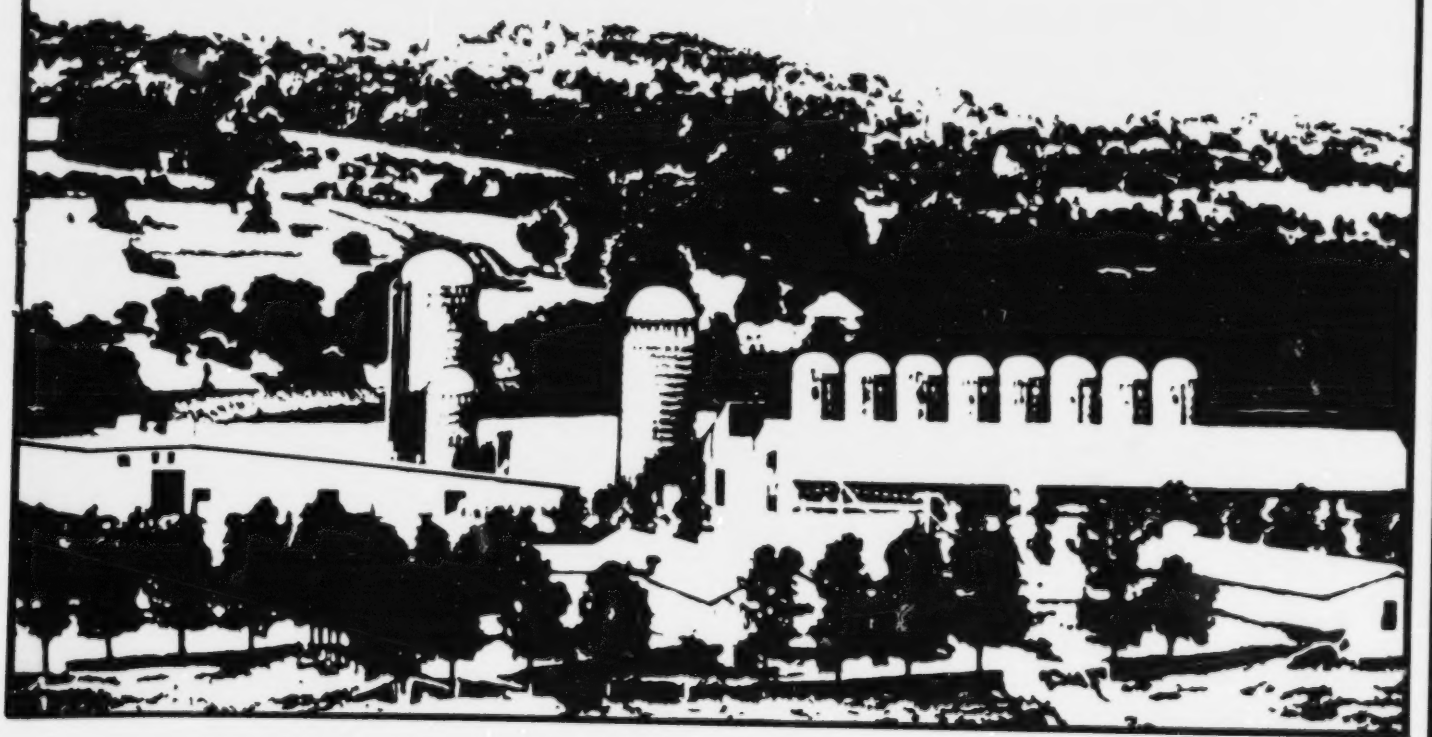

SITUATION DE L'ÉLEVAGE OVIN DANS LES CANTONS DE L'EST EN 1979

Text : France Carrier
Enquête : Marc Touchette
Jacques Dufour
Station de recherches
Lennoxville (Québec)

Direction générale de la recherche
Agriculture Canada
1981

On peut obtenir des exemplaires de
cette publication à la

Station de recherches
Direction générale de la recherche
Agriculture Canada
C.P. 90
Lennoxville (Québec)
J1M 1Z3

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada, 1981

90-05310/1

TABLE DES MATIERES

Historique de l'élevage ovin au Québec

1. Renseignements généraux sur les producteurs 6

2. Répartition et caractéristiques du cheptel ovin 8

a) Taille des troupeaux 8
b) Age du troupeau 10
c) Races 13

3. Régie des troupeaux ovins 16

a) Reproduction 16
b) Alimentation 22
c) Pratiques d'élevage 27
I) Régie des pâturages 27
II) Modes d'élevages 30
III) Prédateurs 31
IV) Amélioration du troupeau 35
V) Soins donnés aux moutons 38
VI) Bâtiments et équipements 45
d) Mise en marché 47
I) Agneaux 47
II) Sujets adultes 49
III) Laine 54
IV) Fumier 54

4. Rôle des organismes gouvernementaux - subventions 56
- recherche 58
- information 60

5. Rôle de l'Association des Eleveurs de Moutons des Cantons de l'Est 62

6. Avenir de l'élevage ovin dans les Cantons de l'Est 65

7. Discussion et conclusion 67

LISTE DES TABLEAUX

1- Distribution des éleveurs selon la taille des troupeaux 9

2- Accroissement du cheptel de brebis 11

3- Age moyen du cheptel ovin 12

4- Races répertoriées dans les Cantons del'Est et leur répartition 14

5- Population de brebis adultes pour chacune des races et nombre de producteurs impliqués 15

6- Taux d'agnelage et de mortalité et nombre d'agneaux sevrés par brebis 18

7- Taux de mortalité pour chacune des causes 19

8- Taux de mortalité pour les causes diverses 20

9- Taux d'agnelage simple et multiple 21

10- Production et achat de foin et de grain 24

11- Quantité journalière de foin sec servie et durée de l'alimentation en foin sec par année 25

12- Quantité journalière de moulée servie aux brebis avant la lutte et avant l'agnelage 26

13- Densité de la population ovine sur les pâturages 29

14- Pourcentage des éleveurs ayant déjà subi des pertes par les prédateurs 32

15- Pertes causées par les prédateurs 33

16- Pertes par région 34

17- Connaissance de l'existence des contrôles d'aptitudes et participation à ces contrôles 36

18- Tenue d'une comptabilité de l'élevage 37

19- Incidence des épidémies 40

20- Application d'un traitement contre 5 maladies 41

21- Application d'un traitement régulier contre 5 maladies 43

22- Incidence des interventions du vétérinaire dans les soins donnés aux moutons 44

23- Agneaux vendus par l'entremise de différents canaux de mise en marché 48

24- Sujets adultes vendus pour la reproduction 51

25- Sujets adultes vendus pour la réforme 52

26- Critère de réforme et nombre de sujets remplacés en 1979 53

27- Sources de remplacement des sujets 53

HISTORIQUE

L'élevage ovin a déjà été plus populaire chez nous. Au début du siècle, chaque ferme ou presque possédait un troupeau pour une bonne raison: la laine indispensable dans ce pays de froidure. On n'exerçait aucun contrôle sur l'élevage et les revenus qu'on en retirait le prouvaient bien.

L'industrialisation remplace peu à peu le travail artisanal et l'intérêt pour le mouton s'effondre, à cause de sa faible rentabilité. En 1901, on comptait 654,503 moutons sur les fermes du Québec; en 1966, il n'en restait que 112, 438 et en 1979, on dénombre 65,000 moutons d'un an et plus.

Les causes de la régression del'élevage ovin sont diversifiées: la valeur élevée des terres de certaines régions commande des exploitations plus rentables, l'apparition des tissus manufacturés, le coût élevé des clôtures et la présence de prédateurs découragent certains éleveurs, et les programmes gouvernementaux ont délaissé cet élevage au profit de celui de la vache laitière.

De plus, on doit réapprendre à savourer l'agneau car les Québecois ont peu d'attrait pour ce goût "laineux" selon plusieurs. Même si on consomme peu de viande ovine (une moyenne de 1 KG/capita), on a dû importer environ 6 millions de kilogrammes en 1979. On peut donc développer sans crainte ce secteur de l'agriculture de façon à répondre à la demande du marché.

Heureusement, les organismes gouvernementaux s'intéressent à la question et ont mis sur pied des programmes de revalorisation de l'élevage ovin et les recherches dans ce domaine visent à faire réaliser le profit maximum de chacune des brebis en leur fournissant les conditions d'élevage adéquates.

Le manque de données récentes sur l'industrie ovine des Cantons de l'Est a incité la mise sur pied d'une enquête suggérée par Jacques Dufour, chercheur à la Station de Recherches de Lennoxville, afin de remédier à cette lacune. Cette tâche a été confiée à la Compagnie des Jeunes Travailleurs.

Par le biais de ce programme, une équipe de six personnes engagée en mai 1979 a rassemblé les renseignements nécessaires auprès de 95 producteurs ovins de l'Estrie.

Dans un premier temps, les enquêteurs ont établi les statistiques générales concernant le cheptel ovin et sa répartition, le type d'élevage, la mise en marché du produit fini et des sous-produits. On a tenté aussi de savoir de quelle façon les producteurs entrevoyaient l'avenir de l'élevage ovin et leur intérêt pour ce domaine.

Dans un deuxième temps, l'enquête a permis de préciser les méthodes d'élevage pratiquées par les éleveurs. On a pu connaître leur opinion au sujet de l'aide gouvernementale disponible, du rôle joué par l'Association des Eleveurs de Moutons des Cantons de l'Est et des problèmes vécus par les éleveurs.

L'information ainsi recueillie mous a permis de dresser un tableau assez complet de la situation de l'élevage ovin dans les Cantons de l'Est et d'en tirer des conclusions pouvant peut-être servir à son amélioration.

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES PRODUCTEURS

Avant d'élaborer davantage sur l'élevage ovin des Cantons de l'Est, il serait bon de préciser la position des éleveurs de façon à pouvoir évaluer l'importance que ceux-ci accordent à leur élevage et le sérieux de leur entreprise.

Relativement à leur condition de producteur, on évalue que:

- 64.2% (61) possèdent un numéro d'agriculteur, ou du moins ont voulu le communiquer.
- 33.7% (32) ont un numéro de l'Union des Producteurs Agricoles (U.P.A.) bien que plusieurs paient leur cotisation annuelle sans avoir de numéro.
- 91.6% (87) sont membres de l'Association des Eleveurs de Moutons des Cantons de l'Est (A.E.M.C.E.).
- 15.8% (15) sont membres de la Société des Eleveurs de Race du Québec(S.E.R.Q.).

Pour 63.3% (60) d'entre eux, l'élevage ovin constitue leur principale production dont:

- 47 ont un emploi à l'extérieur en plus (14 professionnels) ;
- 4 procèdent à un élevage autre que celui du mouton, tout en travaillant à l'extérieur;
- 13 producteurs trouvent leur unique source de revenu dans l'élevage ovin.

Parmi les 35 producteurs dont l'élevage ovin est considéré comme secondaire, 18 ont un emploi à l'extérieur, en plus de leur élevage, dont 2 professionnels et 17 sont intéressés à en faire leur principale production.

De plus, 39 éleveurs pratiquent un ou plusieurs autres élevages en plus du mouton et se répartissent ainsi:

- 14 éleveurs de vaches laitières
- 13 éleveurs de boeufs
- 10 éleveurs de porcs
- 5 éleveurs de volailles
- 3 éleveurs de chèvres
- 3 éleveurs de chevaux
- 2 pisciculteurs
- 1 éleveurs de veaux
- 1 éleveurs d'oiseaux
- 1 pommiculteur
- 3 acériculteurs

Concernant la taille des troupeaux, 16 éleveurs ont atteint le maximum de têtes, dont 9 en font leur principale production. Il reste 79 producteurs capables d'élever encore plusieurs têtes , mais plusieurs seraient intéressés à agrandir leurs troupeaux s'il n'y avait pas certaines contraintes.

En résumé, peu d'éleveurs s'appuient essentiellement sur l'élevage ovin pour vivre et la plupart travaillent à l'extérieur ou possèdent un deuxième élevage pour combler le manque à gagner. Il semble que la plupart montre un certain intérêt pour l'A.E.M.C.E., mais seulement 15 éleveurs s'impliquent dans la production de bêtes de races.

2. REPARTITION ET CARACTERISTIQUES DU CHEPTEL OVIN

A- Taille des troupeaux

En 1977, la région agricole no 5 comprenait 9% des 30,000 sujets d'élevage, ce qui en faisait la troisième région en importance au Québec.

En 1979, 95 éleveurs possèdaient 6, 673 moutons répartis de la façon suivante:

167	béliers reproducteurs
3801	brebis adultes
1060	agneaux
1645	agnelles.

Quant à l'importance des différents élevages, on voit dans le tableau 1 la répartition de la taille des troupeaux pour les 95 éleveurs.

Plus de 80% des éleveurs possèdaient en 1979 moins de 100 moutons et 55% pratiquaient l'élevage de moins de 50 têtes. Seulement 8.5% des éleveurs s'occupaient de 200 moutons et plus.

Concernant l'accroissement du cheptel, en 1969, on comptait 1990 moutons dans les Cantons de l'Est. En 1974, on retrouvait 58% plus de femelles qu'en 1969. En 1978, l'augmentation du nombre de femelle était de 59.9% par rapport à celui de 1969 et de 3.6% par rapport à celui de 1974. En 1979, on possèdait 76.4% plus de femelles qu'en 1969, 61.8% de plus qu'en 1974 et 59.8% de plus qu'en 1978.

TABLEAU 1

Distribution des éleveurs selon la taille des troupeaux

Nombre de têtes	Nombre d'éleveurs	%
0 - 20	25	26.3
21 - 50	28	29.4
51 - 100	26	27.4
101 - 200	8	8.4
201 - 300	6	6.4
300 et plus	2	2.1
Total	95	100

Donc, en 10 ans la production de femelles a plus que doublé dans les Cantons de l'Est. Après une certaine stabilisation entre les années 1974 et 1978, l'augmentation du nombre de femelles se continuait en 1979.(voir tableau 2)

B- Age du troupeau

Pour déterminer l'âge du cheptel ovin, on a établi 3 classes: 4 ans et plus, 2 à 4 ans et les antenais. La répartition du troupeau dans ces trois catégories s'inscrit au tableau 3.

La majorité des moutons avait de 0 à 2 ans, soit 2851 moutons pour un pourcentage de 47.7%. Le groupe de 2 à 4 ans 2388 moutons suivait d'assez près avec 39.9% du cheptel. Pour ce qui est des 4 ans et plus, on retrouvait 741 moutons pour 12.4%. En somme, le troupeau était relativement jeune et en pleine période de productivité.

Si on procède avec la taille du troupeau 31.9% des moutons de 4 ans et plus appartenaient aux troupeaux de 201 à 300 têtes. Seulement 4.9% de cette classe d'âge se retrouvait dans les troupeaux de 0 à 20 têtes. Ceci s'explique peut-être par le fait que les producteurs de ces troupeaux ne faisaient que commencer l'élevage, ou se débarassaient de leur animaux plus vieux. Le plus grand nombre de têtes âgées de 2 à 4 ans faisait partie de troupeaux de 51 à 100 animaux (27.1%). Les antenais constituaient pour la majorité des troupeaux, le groupe le plus important.

TABLEAU 2

Accroissement du cheptel de brebis

	1969		1974		1978		1979	
	♀ adultes	♀ jeunes	♀ adultes	♀ jeunes	♀ adultes	♀ jeunes	♀ adultes	♀ jeunes
nombre de brebis	1877	113	2604	826	2767	787	4320	1614
total	1990		3430		3554		5934	
nombre d'éleveurs	26	5	42	13	70	41	84	59
nombre total d'éleveurs	26		43		75		89	
éleveurs possèdent uniquement des agnelles			43 - 42 = 1		75 - 70 = 5		89 - 84 = 5	

TABLEAU 3

Age moyen du cheptel ovin

	0 - 20		21 - 50		51 - 100		101 - 200		201 - 300		300 et plus		Total	%
nombre d'éleveurs	24		27		24		11		6		2		94	100%
dans le groupe	4.9%		14.6%		22.7%		15.9%		31.9%		10%		100%	
4 ans et plus	37	10.5	107	10.5	168	12.0	118	11.2	237	20.2	74	7.4	741	12.4
dans le groupe	5.0%		14.3%		27.1%		14.3%		22.4%		16.9%		100%	
2 à 4 ans	121	34.3	342	33.7	647	46.1	338	32.1	535	45.6	405	40.9	2388	39.9
dans le groupe	6.8%		19.8%		20.5%		20.9%		14.0%		17.9%		100%	
0 à 2 ans	194	55.2	564	55.8	586	41.9	596	56.7	400	34.2	511	51.7	2851	47.7
dans le groupe	5.9%		16.9%		23.5%		17.5%		19.6%		16.6%		100%	
Total	352	100%	1013	100%	1401	100%	1052	100%	1172	100%	990	100%	5980	100%

Remarques: 4 éleveurs ne savaient pas l'âge

28 éleveurs le savaient plus ou moins

Ce qui donne 693 moutons dont l'âge n'est pas déterminé

C- Races

L'inventaire révèle la présence de 15 races identifiées au tableau 4. On peut y voir aussi leur distribution pour tout le cheptel.

D'après le tableau 5, les races Hampshire, Suffolk, Cheviot et Dorset détenaient la cote de popularité. Les points avantageux cités le plus souvent pour leur utilisation étaient leur bonne fécondité, leur aptitude laitière, la qualité des carcasses, sutout pour le Suffolk et le Hampshire. Concernant le Dorset, il était utilisé dans les programmes de croisement pour augmenter la durée de la saison d'accouplement, tandis que le Cheviot, produit de bons agneaux de marché dans un croisement avec d'autres races.

Par contre, on semblait démontrer un peu moins d'intérêt pour les races Corriedale, Oxford, Rambouillet et Shropshire car seulement un éleveur s'adonnait à l'élevage de chacune de ces races avec 30 brebis et moins. Pour ces races, les agneaux sont plutôt lents à finir pour le marché.

On dénombrait 24 éleveurs s'adonnant à l'élevage de race, comptant pour 22% de l'élevage total pour la région agricole no 5.

TABLEAU 4

Races répertoriées dans les Cantons de l'Est et leur distribution

Total 6,673 moutons	
15.8% agneaux - mâles	56.9% brebis
2.4% agneaux - femelle	2.6% béliers

	Caracul	Cheviot	Clun-Forest	Corriedale	Dorset	Finnois	Hampshire	Lecester	Lincoln	Oxford	Rambouillet	Shropshire	Southdown	Suffolk	Tunisien		Total	Grand Total	Commercial
Béliers	1	18	1	3	26	5	34	10	1	4	6	3	3	35	1		151	167	16
Brebis	0	113	5	16	77	59	173	27	2	23	30	27		120			672	3801	3129
Agneaux mâles	1	28	2	0	31	42	106	15	1	7	46	9		32			320	1060	740
Agneaux femelles	2	42	2	7	37	64	108	20	1	14	49	15		37			398	1645	1247
Total	4	201	10	26	171	170	421	82	5	48	131	54	3	224	1		1541	6673	5132

22.7 brebis / bélier		
4.5 brebis / bélier-pure race		
Total 1541 moutons/ pure race	20.7% agneaux-mâles	43.6% brebis
	25.9% agneaux-femelles	9.8% béliers

TABLEAU 5

Population de brebis adultes pour chacune des races et nombre de producteurs impliqués

Race	Brebis adultes	Nombre d'éleveurs
Hampshire	176	6
Suffolk	120	11
Cheviot	113	5
Dorset	77	5
Finnois	59	1
Rambouillet	30	1
Leicester	27	3
Shropshire	27	1
Oxford	23	1
Corriedale	16	1

25% des éleveurs (24) s'adonnent à l'élevage des races.

1 race	2 races	3 races
67% (16 éleveurs)	25% (6 éleveurs)	8% (2 éleveurs)
Moins de 20 têtes	20 - 50 têtes	50 têtes et plus
58% (14 éleveurs)	25% (6 éleveurs)	17% (4 éleveurs)

3. Régie des troupeaux ovins

A- Reproduction

Les dates d'introduction des béliers dans les troupeaux variaient de juillet à décembre pour l'automne 1978, la moyenne se situant vers la fin septembre, début octobre. Au total, 3670 brebis ont été exposées aux béliers à l'automne 1978.

On constate au tableau 6 que le taux d'agnelage pour les troupeaux de moins de 300 têtes variait entre 87.2 et 91.1%, taux plus ou moins bon, si on veut rentabiliser l'élevage. Pour les troupeaux de 300 têtes et plus, on atteignait 99%.

Le nombre d'agneaux sevrés a été de 1.06 par brebis pour la classe 0- 20 têtes et de 1.36 pour les troupeaux de 300 brebis et plus. Le nombre moyen d'agneaux sevrés par brebis pour tous les éleveurs a été de 1.19, valeur qui se doit d'être améliorée au moins jusqu'à 1.5 pour rendre l'élevage rentable.

Pour le taux de mortalité, il s'avère assez important pour les troupeaux de moins de cent têtes. Il variait de 11.9 à 14.8%. Pour les plus grands troupeaux, il diminua jusqu'à 3%. Le taux moyen de mortalité de 9.6 indiquerait une perte non négligeable de revenu.

Les tableaux 7 et 8 présentent les principales causes de mortalité chez les agneaux nés en hiver et au printemps 1979. On a enregistré 370 morts au total, dont 36 avortements, 99 agneaux morts à la naissance, 121 morts peu après la naissance et 113 morts pour d'autres raisons détaillées au tableau 8.

Il est à remarquer que les causes de pertes d'agneaux varient selon l'importance des troupeaux. En effet, pour les troupeaux inférieurs à 100 têtes, la majorité des pertes se situait durant la période périnatale. Pour les troupeaux de 300 têtes et plus, on a eu 36% de pertes dues à d'autres causes. La période critique couvrant la naissance jusqu'au sevrage a été responsable de 10% des pertes de l'industrie ovine des Cantons de l'Est, en 1979.

Le tableau 8 contient les différentes causes de mortalité chez les agneaux autres que la période périnatale. La gelée a été responsable de 36.8% de ces pertes, soit 46 agneaux sur un total de 125.

Le tableau 9 nous renseigne sur la prolificité des brebis des différents troupeaux. Les troupeaux comprenant 21 à 50 têtes donnaient le plus grand taux d'agnelage double (42%) et triple(4%). Malheureusement, on ne possède pas de données concernant les troupeaux de 300 têtes et plus. Pour tous les autres troupeaux, une moyenne de 66% des brebis en gestation n'ont mis bas qu'un agneau et 33% ont donné naissance à des jumeaux. Seulement 1% des naissances correspondait à des triplets.

Le poids moyen des agneaux à la naissance pour les agnelages simples était de 4.3 Kg (57 éleveurs), de 3.5Kg pour les agnelages doubles(52 éleveurs) et de 2.5Kg pour les agnelages triples (9 éleveurs).

TABLEAU 6

Taux d'agnelage et de mortalité et nombre d'agneaux sevrés par brebis

Taille des troupeaux(têtes)	Nombre de brebis exposées aux béliers	Taux d'agnelage(%)	Agneaux sevrés par brebis	Taux de mortalité(%)
0 - 20	115	90.3	1.06	14.8
21 - 50	513	87.2	1.26	13.0
51 - 100	1004	89.2	1.13	11.9
101 - 200	679	91.1	1.18	7.8
201 - 300	744	88.0	1.18	3.0
300 et plus	615	99.0	1.36	7.5
Total et moyenne	3670	90.8	1.19	9.6

TABLEAU 7

Taux de mortalité pour chacune des causes

	Avortement			Morts/naissance			Morts peu après			Autre causes			Morts		
	Nombre avortement /éleveur	avortement/ avortement total (%)		Morts/ éleveurs	%		Morts/ éleveurs	%		Morts/ éleveurs	%		total	%	% de mortalité
0 - 20	0.16	4	11%	0.45	9	9%	0.38	7	5%	0.33	6	5%	26	8%	14.8
21 - 50	0.28	8	22%	0.62	18	18%	0.72	21	18%	0.92	26	23%	73	20%	13.0
51 - 100	0.54	13	36%	1.66	41	41%	2.10	50	42%	0.73	17	15%	121	32%	11.9
101 - 200	0.33	3	8%	1.33	12	12%	2.50	23	19%	1.77	16	14%	54	14%	7.8
201 - 300	1.00	6	16%	1.33	7	8%	2.16	13	10%	1.33	8	7%	35	9%	3.0
300 et plus	1.00	2	5%	6.0	12	12%	3.50	7	6%	20.00	40	36%	61	17%	7.5
Total et moyenne	0.55	36	100%	1.89	99	100%	1.89	121	100%	4.18	113	100%	370	100%	9.6

TABLEAU 8

Taux de mortalité pour les causes diverses

Morts autres causes	nombre	%	
Accident	6	4.8	
Chien	13	10.4	
Coyotte	1	0.8	
Diarrhée	15	12.0	
Gelée	46	36.8	
Inanition	6	4.8	
Malformation	2	1.6	
Mammite/brebis	3	2.4	
Muscle blanc	2	1.6	
Pneumonie	11	8.8	
Trop faible	17	13.6	
Infections	3	2.4	
	125	100%	33.7% de mortalité totale

TABLEAU 9

Taux d'agnelage simple et multiple

	agnelage simple		agnelage double		agnelage triple		
taille du troupeau(têtes)	nombre	%	nombre	%	nombre	%	% total
0 - 20	70	67	34	37	0	0	100
21 - 50	243	54	191	42	12	4	100
51 - 100	564	70	237	29	4	1	100
101 - 200	380	62.7	225	37.1	1	0.2	100
201 - 300	412	75	133	24	3	1	100
300 et plus	-	-	-	-	-	-	-
	1669 (66%)		820(33%)		20 (1%)		100

B- Alimentation

Foin

La majorité des éleveurs (50) produisaient tout le foin requis pour les besoins de leurs troupeaux. Par contre, 20 éleveurs achètaient entièrement leur fourrage à l'extérieur. (voir tableau 10)

Le mélange mil-trèfle était le plus utilisé (52 éleveurs) mais on a aussi utilisé le mélange mil-trèfle-luzerne (8éleveurs). Tous les autres mélanges employés contiennent toujours du mil.

Presque tous les éleveurs (87) donnaient en moyenne 2.3 Kg de foin sec par tête par jour. On remarque dans le tableau 11 que les moutons des troupeaux de 300 têtes et plus ne recevaient que 1.8 Kg/tête/jour. Seulement 2 éleveurs employaient l'ensilage au taux de 1.2Kg/tête/jour. Un de ces éleveurs nourrissait ses bêtes à l'ensilage 12 mois par année et l'autre 2 mois seulement. Pour ce qui est du foin, les troupeaux de 200 têtes et plus en recevaient six mois par année et les autres durant sept à huit mois et même jusqu'à douze mois.

Grain

La plupart des éleveurs (64) achètaient la totalité des grains tandis que 9 d'entre eux les produisaient entièrement (tableau 10). Vingt-huit éleveurs utilisaient de la moulée laitière à 16%, 27 employaient de l'avoine pure ou du mil avec orge, 10 autres donnaient de l'avoine, du mil et de la moulée laitière à 16% et enfin 10 éleveurs faisaient appel à des grains mélangés (maïs, orge, avoine, soya, blé, son).

Soixante-et-un éleveurs servaient la moulée avant l'accouplement, à un taux moyen de 0.4 Kg/brebis/jour et 74 éleveurs la servaient avant l'agnelage, au taux de 0.5 Kg/tête/jour, mais cette quantité variait selon les étapes d'agnelage. (voir tableau 12)

Il est reconnu comme important de fournir aux brebis un apport supplémentaire d'aliments pendant les deux ou trois semaines précédant l'accouplement, pour les reconditionner. De cette façon, on influence le pourcentage d'ovulation, la fertilité et la prolificité. D'après le tableau 12, 28 éleveurs ne pourvoyaient pas à ce besoin, dénotant un manque d'information ou des méthodes d'élevage plus ou moins bonnes. Il faut noter que 4 éleveurs de plus de 100 têtes n'appliquaient pas cette pratique nécessaire à la rentabilité de leur élevage.

Pour la période pré-agnelage, 15 éleveurs omettaient cette pratique (voir tableau 12). La plupart possédait des troupeaux inférieurs à 100 têtes.

Ces données prouvent que certains éleveurs manquent de sérieux ou de ressources car les publications traitant des méthodes d'élevage conseillent fortement ces pratiques.

TABLEAU 10

Production et achat de foin et de grain

Taille des troupeaux(têtes)	Production				Achat			
	Grain	%	Foin	%	Grain	%	Foin	%
0 - 20	2 éleveurs	100	14 éleveurs	100	17 éleveurs	100	6 éleveurs	100
	1 éleveur	75	2 éleveurs	40	2 éleveurs	85	2 éleveurs	60
	2 éleveurs moins de 20				1 éleveur	25		
21 - 50	4 éleveurs	100	15 éleveurs	100	21 éleveurs	100	9 éleveurs	100
	2 éleveurs	40	3 éleveurs de 30 à 60		2 éleveurs	60	3 éleveurs de 35 à 70	
51 - 100	1 éleveur	100	9 éleveurs	100	16 éleveurs	100	5 éleveurs	100
	1 éleveur	75	4 éleveurs	75	3 éleveurs plus de 50		4 éleveurs plus de 50	
	3 éleveurs moins de 50		4 éleveurs moins de 50		1 éleveur	25	4 éleveurs	25
101 - 200	1 éleveur	75	6 éleveurs	100	7 éleveurs	100	1 éleveur	70
	1 éleveur	30	1 éleveur	80	1 éleveur	70	1 éleveur	50
			2 éleveursmoins de 50		1 éleveur	25	1 éleveur	20
201 - 300	2 éleveurs	100	5 éleveurs	100	1 éleveur	100	1 éleveur	50
	3 éleveurs	55	1 éleveur	50	3 éleveurs	45		
301 - plus			1 éleveur	100	2 éleveurs	100	1 éleveur	65
			1 éleveur	35				

TABLEAU 11

A- Quantité journalière de foin sec servie

B- Durée de l'alimentation en foin sec par année

A- Quantité journalière de foin sec				
Taille des troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs ayant répondu	%	Quantité de foin sec (Kg/tête/jour)
0 - 20	23	19	82.6	2.3
21 - 50	26	24	92.3	2.4
51 - 100	23	20	86.9	2.5
101 - 200	9	9	100.0	2.4
201 - 300	6	5	83.3	2.4
301 et plus	2	2	100.0	1.8
Total	89	79	88.7	2.3

B- Durée de l'alimentation				
Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs répondants	%	Durée moyenne de l'alimentation(mois)	
23	21	91.3	7.8	6*
26	24	92.3	7.5	4*
23	21	91.3	6.6	1*
9	9	100.0	7.3	
6	6	100.0	6.5	
2	2	100.0	6.5	
89	83	93.2	7.0	

* Eleveurs donnant du foin sec 12 mois par année.

TABLEAU 12

Quantités journalières de moulée servies aux brebis avant la lutte et avant l'agnelage

		Avant la lutte			Avant l'agnelage		
Taille des troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveur par classe	Nombre d'éleveurs donnant de la moulée	Nombre d'éleveurs (%)	Quantité moyenne de moulée (Kg/tête/jour)	Nombre d'éleveurs donnant de la moulée	Nombre d'éleveurs (%)	Quantité moyenne de moulée (Kg/tête/jour)
0 - 20	23	16	69.5	0.36	15	65.2	0.36
21 - 50	26	19	73.0	0.41	24	92.3	0.57
51 - 100	23	13	56.5	0.41	19	82.6	0.57
101 - 200	9	7	77.7	0.56	8	88.8	0.54
201 - 300	6	5	83.3	0.27	6	100.0	0.50
301 et plus	2	1	50.0	0.45	2	100.0	0.45
Total	89	61	68.5	0.41	74	83.1	0.50

C- Pratiques d'élevage

I- Régie des pâturages

Les 88 éleveurs possédaient 868 hectares cultivés et 897 hectares non cultivés. Pour 58 d'entre eux, les pâturages non cultivés pourraient devenir utilisables. Par contre, 17 autres ne pouvaient effectuer la conversion. Quatorze ne possédaient aucune superficie de pâturage non cultivée.

Soixante-dix-neuf éleveurs possédaient suffisamment de pâturage pour leur élevage. Dix autres auraient besoin d'étendue supplémentaire. Concernant les projets d'expansion, 69 éleveurs pourraient les réaliser sur leurs fermes actuelles, en augmentant simplement la taille de leur troupeau. Par contre, 20 ne pouvaient augmenter leur nombre de têtes sans faire l'acquisition de nouveaux pâturages.

Quant à l'entretien des pâturages, 59 éleveurs faisaient l'emploi d'engrais, afin d'en améliorer la qualité et on pouvait les répartir ainsi:

- 22 épandaient seulement du fumier (moutons, vaches, chevaux,etc...);
- 18 utilisaient le fumier et l'engrais chimique;
- 18 avaient recours uniquement à l'engrais chimique.

Il y avait 30 producteurs qui n'employaient aucun engrais sur leurs pâturages, ce qui dénotait une certaine indifférence et se traduisait par une pauvre qualité des fourrages broutés par les moutons.

Si on regarde le tableau 13, on peut voir le taux d'utilisation des superficies de pâturages par les troupeaux constituant la production première de l'éleveur. Plus le troupeau devient important, plus le nombre moyen de moutons à l'hectare augmente. Les troupeaux de 200 têtes et plus semblent maximiser l'utilisation des pâturages. Pour un pâturage en rotation, on recommande en moyenne 0.02 hectare par brebis, en limitant le séjour à 4 ou 5 jours. Pour les troupeaux de 200 à 300 têtes, on arrivait à 0.08 hectare par mouton, tout comme pour les troupeaux de 300 têtes et plus. Pour les troupeaux de moins de 20 têtes, on a eu 0.21 hectare par mouton. Dans le cas des petits troupeaux, on accorde donc 10 fois plus de surface à paître que ce qui est recommandé pour éviter un gaspillage d'herbe.

Si on regarde la colonne 5 du tableau 13, on y retrouve le nombre maximum de moutons à l'hectare. Pour les troupeaux les plus importants, on atteignait presque le maximum d'utilisation du sol en production.

Concernant la rotation des pâturages, 33 éleveurs pratiquaient le pâturage libre puisqu'ils n'avaient qu'un seul enclos. Par contre, 14 utilisaient 2 enclos, 17 en possédaient 3, 21 en avaient de 4 à 6 enclos, 4 utilisaient de 8 à 11 enclos.

Seulement 25 éleveurs disposaient d'un nombre suffisant d'enclos (4 et plus) pour pratiquer la rotation des pâturages de façon à permettre une repousse suffisante entre chaque paissance.

Pour les 61 éleveurs utilisant 3 enclos et moins, le nombre d'animaux ne nécessitait peut-être pas un aussi grand nombre d'enclos. De plus, ils disposaient d'une superficie dépassant les besoins du troupeau, alors on ne restreignait pas les pâturages, vu le prix des clôtures.

TABLEAU 13

Densité de la population ovine sur les pâturages (têtes/hectare)

Taille du troupeau (têtes)	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs dont production 1ère	Densité moyenne (têtes/hectare)	Densité maximum (têtes/hectare)
0 - 20	23	12	4.7	13.5
21 - 50	26	17	5.9	10.3
51 - 100	23	12	5.4	13.5
101 - 200	9	6	7.9	13.8
201 - 300	6	4	12.8	17.8
300 et plus	2	2	12.1	13.8
Total	89	53	8.1	13.8

On peut dire que les grands troupeaux subissent une régie plus stricte des pâturages, étant donné le nombre de têtes à nourrir. Ces éleveurs doivent tirer le maximum du sol dont ils disposent, de façon à fournir une bonne alimentation. L'utilisation des engrais se fait surtout par les gros producteurs pour obtenir des pâturages de qualité.

II- Modes d'élevage

Les éleveurs des Cantons de l'Est préfèrent utiliser deux types d'élevage selon la saison. En été, 34 éleveurs misaient exclusivement sur les pâturages, 47 faisaient paître leurs animaux durant le jour et les abritaient à la bergerie pendant la nuit. Seulement 4 éleveurs ont eu recours à la réclusion complète et 9 donnaient libre accès à la bergerie. De plus, 10 de ces éleveurs mettaient leurs brebis au pâturage seulement et les antenaises vivaient en réclusion totale.

Durant l'hiver, 56 producteurs gardaient leurs moutons à l'intérieur d'une bergerie fermée non-isolée. Au moins 23 d'entre eux permettaient à leurs brebis d'avoir accès à une cour extérieure. Il y en avait 34 qui possédaient une bergerie fermée isolée dont 11 permettaient l'accès à une cour extérieure. Pour les 5 autres éleveurs, les moutons étaient gardés à l'intérieur d'un bâtiment ouvert avec accès à l'extérieur.

Des 95 éleveurs, seulement 4 utilisaient la réclusion totale du troupeau. Ce mode d'élevage demande une bonne bergerie où les conditions ambiantes répondent aux besoins des moutons; on y prévoit aussi des loges d'agnelage et des espaces d'alimentation suffisants pour que chacun des sujets puisse obtenir les aliments nécessaires à ses exigences nutritives. Cette pratique d'élevage tend à se propager,

vu le coût parfois exorbitant des terres mais aussi à cause de la meilleure surveillance effectuée par l'éleveur et l'augmentation de l'efficacité de la main-d'oeuvre. Les prédateurs ne causent plus de problèmes et les soins demandés aux périodes d'agnelage et de sevrage sont plus facilement prodigués. Il devient plus facile de diagnostiquer les maladies et d'administrer les traitements requis.

En fin de compte, plusieurs modes d'élevage s'offrent à l'éleveur. Dépendant des facilités de fonds de terre et de bâtiments, le producteur choisit la pratique d'élevage la plus conforme à ses disponibilités et à ses objectifs.

III- Les prédateurs

Des pertes parfois considérables dans les troupeaux de moutons sont attribuables aux prédateurs tels le coyote, le loup et le chien errant.

Parmi nos 89 éleveurs, 45 ont connu des pertes occasionnées par des prédateurs. Comme l'indique le tableau 14, les troupeaux de moins de 200 têtes sont les plus touchés. Les coyotes et les chiens errants semblent constituer les principaux responsables des pertes car 43 des éleveurs touchés les attribuent à ces deux prédateurs.

En 1978, les pertes s'élevaient à 114 moutons dont 54 brebis et 35 agnelles, 79 de ces moutons n'avaient jamais eu accès à la bergerie. En 1979, 93 moutons dont 46 brebis et 36 agnelles ont disparu; 56 d'entre eux ne regagnaient pas la bergerie. Malgré une augmentation du cheptel total, les pertes ont diminué. (tableau 15)

TABLEAU 14

Pourcentage d'éleveurs ayant déjà subi des pertes par les prédateurs

Taille du troupeau (têtes)	nombre d'éleveurs par classe	nombre d'éleveurs	%
0 - 20	23	6	26.0
21 - 50	26	14	53.8
51 - 100	23	15	65.2
101 - 200	9	6	66.6
201 - 300	6	3	50.0
301 et plus	2	1	50.0
Total	89	45	50.5

89 éleveurs ont répondu

TABLEAU 15

Pertes causées par les prédateurs

1978				
Taille du troupeau (têtes)	Nombre d'éleveur par classe	Nombre d'éleveur ayant eu des pertes	%	Perte moyenne par éleveur
0 - 20	23	2	8.6	1.5
21 - 50	26	6	23.0	3.2
51 - 100	23	9	39.1	5.2
101 - 200	9	2	22.2	8.0
201 - 300	6	1	16.6	27.0
301 et plus	2	1	50.0	2.0
Total	89	21	23.5	7.8

1979			
Nombre d'éleveur par classe	Nombre d'éleveurs ayant eu des pertes	%	Perte moyenne par éleveur
23	4	17.3	1.3
26	4	15.3	1.3
23	5	21.7	5.4
9	4	44.4	7.0
6	1	16.6	28.0
2			
89	18	20.2	8.6

21 éleveurs en 1978 (moyenne de 7.8 pertes)

18 éleveurs en 1979 (moyenne de 8.6 pertes)

TABLEAU 16

Pertes par région

Régions	Eleveurs par région	Moutons par région	Nombre d'éleveurs qui ont connu des pertes (par région)		nombre de pertes par région		
			nbre d'éleveur	nbre moutons	1978	1979	total
Arthabaska	1	4					
Brome	11	1271	9	1142	14	5	19
Compton *							
Cowansville	2	65					
Drummond	6	330	2	132			
Farnham	2	52	2	52			
Frontenac	4	169	4	160	11	1	12
Richmond	22	2298	8	771	24	36	60
Shefford	11	316	5	175	15	4	19
Sherbrooke	8	322	1	80	3		3
Stanstead	10	787	6	557	18	14	32
Wolfe	4	334	4	334		4	4
Total	81	5948	41	3403	85	64	149

* Données non disponible pour cette région

Si on compare les différentes régions (tableau 16), on constate que celle de Mégantic-Compton, Richmond et Stanstead sont les plus affectées.

Concernant la période de l'année, 17 éleveurs ont connu des pertes durant l'été, 16 durant l'automne et 9 au cours du printemps.

IV- Amélioration du troupeau

Parmi les techniques qu'emploient les éleveurs pour les aider à améliorer la productivité de leurs troupeaux, la fiche de bergerie a été la plus utilisée. En effet, 60 des éleveurs rencontrés les employaient tandis que 35 n'en voyaient pas la nécessité, ou n'en connaissaient pas l'existence. Cependant, aucun éleveur n'a signalé la tenue d'un registre de troupeau.

Le contrôle d'aptitudes, permettant d'évaluer le taux de croissance des agneaux et des agnelles pour la période comprise entre la naissance et les 50 et 100 premiers jours, a été utilisé, d'après le tableau 17, par seulement 9 des 59 éleveurs informés de son existence. Presque tous les propriétaires de troupeaux de plus de 100 têtes connaissaient les contrôles d'aptitudes, mais ne s'en servaient pas. Pour les troupeaux de 100 à 200 moutons, seulement 2 éleveurs sur 9 soumettaient des bêtes à ce contrôle. Pour les troupeaux de 200 à 300 têtes, 2 éleveurs sur 6 y prenaient part et 1 éleveur sur les 2 possédant plus de 300 têtes tirait profit de ce service indispensable à l'amélioration des caractères économiques du troupeau. La participation s'amoindrissait pour les éleveurs de plus petits troupeaux.

TABLEAU 17

A- Pourcentage d'éleveurs au courant de l'existence des contrôles d'aptitudes

B- Participation aux contrôles d'aptitude

A			
Taille des troupeaux	nombre d'éleveurs par classe	nombre d'éleveur au courant	%
0 - 20	23	9	39.1
21 - 50	26	18	69.2
51 - 100	23	16	69.5
101 - 200	9	8	88.8
201 - 300	6	6	100.0
301 et plus	2	2	100.0
Total	89	59	66.2

B		
nombre d'éleveurs par classe	nombre d'éleveurs participants	%
23		
26	3	11.5
23	1	4.3
9	2	22.2
6	2	33.3
2	1	50.0
89	9	10.1

89 éleveurs ont répondu

9 éleveurs ont participé aux contrôles

TABLEAU 18

Tenue d'une comptabilité de l'élevage

Taille des troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs tenant comptabilité	%
0 - 20	23	13	56.5
21 - 50	26	18	69.2
51 - 100	23	15	65.2
101 - 200	9	7	77.7
201 - 300	6	5	83.3
301 et plus	2	2	100.0
Total	89	60	67.4

89 éleveurs ont répondu

Par contre, 49 des 82 éleveurs ayant répondu ont modifié leur méthode d'élevage au cours des années. Au moins 20 d'entre eux décidaient d'utiliser un bélier de race pure pour saillir les brebis dans le but de garder les caractéristiques de race. Certains pratiquaient une sélection plus rigoureuse de façon à ne garder que les meilleures reproductrices. D'autres éleveurs ont eu recours plus régulièrement à l'emploi de vermifuges et de vaccins.

Un autre outil, telle la comptabilité, moyen efficace de pouvoir évaluer la situation financière de toute entreprise et d'en vérifier la rentabilité, a été utilisée par 67% des éleveurs(tableau 18). Par contre, 29 éleveurs ne tenaient pas de comptabilité spéciale pour leur élevage ovin. Sur les 40 propriétaires de plus de 50 têtes, 29 éleveurs tenaient une comptabilité pour leur élevage.

V- Soins donnés aux moutons

Parmi les 89 éleveurs rencontrés, 28 ont déjà connu une épidémie quelconque depuis leur début dans l'élevage; en voici la liste:

Ecthyma	6 éleveurs de 1977 à 1979
Piétin	5 éleveurs dont 3 en 1979
Conjonctivité infectieuse	5 éleveurs de 1976 à 1979
Parasites intestinaux(coccidiose)	4 éleveurs en 1979
Pneumonie	2 éleveurs en 1975 et 1978
Infections buccales	2 éleveurs en 1966-68 et 1979
Entérotoxémie	1 éleveur en 1976
Ecoulement nasal (virus)	1 éleveur en 1979
Non-identifiées	2 éleveurs

D'après le tableau 19, il semble que plus des troupeaux sont grands, plus l'incidence des épidémies augmente. Lorsque les éleveurs introduisaient de nouvelles bêtes dans leur troupeau, une vérification de l'état de santé de ces animaux s'imposait afin d'éliminer les risques de contamination des bêtes saines. Afin de parer à beaucoup d'ennuis, il serait recommandé de pratiquer une médecine préventive dans le cas des moutons.

D'après le tableau 20, la prévention serait relativement mise de côté. Il est vrai que certains éleveurs n'appliquaient aucune médication à moins de faire face à la maladie.

Pour les parasites externes, 37 des 53 éleveurs ont appliqué un traitement sous forme de poudre insecticide après la tonte. Ceux ayant éliminé ce problème ne ressentaient pas le besoin de continuer le traitement à moins d'ajouter de nouvelles bêtes à leur troupeau.

Les parasites internes faisaient l'objet d'une plus grande attention puisque 93% des éleveurs traitaient leur animaux. La plupart (59) répétaient le traitement 2 à 3 fois par année. Ceux qui débutaient dans l'élevage, manquaient de connaissance à ce niveau et omettaient cette prévention.

Le traitement contre la dystrophie musculaire ne semblait pas préoccuper les éleveurs de petits troupeaux mais la préoccupation croît avec la grosseur du troupeau.

Peu d'éleveurs connaisaient l'existence de l'entérotoxémie et n'appliquaient donc aucun traitement. De plus, les cas d'entérotoxémie seraient plutôt restreints dans la région d'après l'enquête.

TABLEAU 19

Incidence des épidémies

Taille du troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs ayant connu une épidémie	%
0 - 20	23	3	13.0
21 - 50	26	10	38.4
51 - 100	23	8	34.7
101 - 200	9	3	33.3
201 - 300	6	3	50.0
301 et plus	2	1	50.0
Total	89	28	31.4

89 éleveurs ont répondu

TABLEAU 20

Application d'un traitement contre 5 maladies courantes

Traitement contre	Oui (%)	Non (%)
Parasites externes	53 (60%)	36 (40%)
Parasites internes	83 (93%)	6 (7%)
Dystrophie musculaire	31 (35%)	58 (65%)
Enterotoxémie	12 (13%)	77 (87%)
Piétin	21 (24%)	68 (76%)

Presque tous les éleveurs sauraient reconnaître les cas de piétin et les traiteraient au besoin. Cependant, 21 éleveurs appliqueraient un traitement annuel ou biannuel sans attendre l'apparition de la maladie.

Dans le tableau 21, on peut voir quelles sont les classes d'éleveurs utilisant des traitements périodiques, afin de prévenir les cinq maladies citées au tableau 20. Au niveau des troupeaux de 100 têtes et plus, il est surprenant de constater que plusieurs éleveurs ne traitaient pas régulièrement leurs animaux et attendaient plutôt l'apparition de la maladie avnat de poser un geste.

Dans les cas où des soins étaient nécessaires, faisait-on appel au vétérinaire? Selon le tableau 22, nous notons que 41 éleveurs ne consultaient que rarement le vétérinaire. Seulement 14 producteurs requéraient ses services plus ou moins fréquemment. La satisfaction des éleveurs quant à la qualité des services vétérinaires était quelque peu mitigée car 49 d'entre eux n'éprouvaient que du mécontentement pour les interventions des vétérinaires. Il semble que ces derniers manqueraient de connaissance et d'expérience dans l'élevage ovin.

Quand on avait besoin de médicaments, on les trouvait soit chez le vétérinaire, soit à la meunerie locale. Les éleveurs ont remarqué que les médicaments spécifiques aux moutons stockés par les vétérinaires étaient rares et que souvent ces derniers prescrivaient des médicaments pour bovins en réduisant la dose. Selon certains éleveurs, cette pratique aurait causé la mort de plusieurs bêtes.

TABLEAU 21

Application d'un traitement régulier contre 5 maladies

		Parasites externes		Parasites internes		Muscle blanc		Enterotoxémie		Piétin	
Taille du troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs	%
0 - 20	23	13	56.5	17	73.9	3	13.0	1	4.3	8	34.7
21 - 50	26	16	61.5	26	100.0	10	38.4	3	11.5	7	26.9
51 - 100	23	15	62.2	21	91.3	9	39.1	3	13.0	6	26.0
101 - 200	9	5	55.5	9	100.0	4	44.4	1	11.1	3	33.3
201 - 300	6	2	33.3	6	100.0	3	50.0	1	16.6	2	33.3
301 et plus	2	1	50.0	2	100.0	2	100.0	2	100.0	1	50.0
Total	89	52	58.4	81	91.0	31	34.8	11	12.3	27	30.3

88 éleveurs ont répondu

TABLEAU 22

Incidence des interventions du vétérinaire dans les soins donnés aux moutons

	Souvent ou peu souvent			Rarement			Total		
Taille des troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs	%	Nombre d'éleveurs par classe	Nombre d'éleveurs	%
0 - 20	23	4	17.4	23	8	34.7	23	12	52.1
21 - 50	26	3	11.5	26	17	65.3	26	20	76.8
51 - 100	23	3	13.0	23	8	34.7	23	11	47.7
101 - 200	9	3	33.3	9	6	66.6	9	9	100.0
201 - 300	6	1	16.6	6	2	33.3	6	3	50.0
301 et plus	2			2	2	100.0	2	2	100.0
Total	89	14	15.7	89	43	46.0	89	57	64.0

89 éleveurs ont répondu

VI- Equipements et bâtiments

Dans l'élevage ovin, on fait appel à un équipement varié pour prodiguer les soins nécessaires aux moutons. L'enquête auprès des éleveurs a mis en relief certaines nécessités.

- une bonne ventilation	15 éleveurs
- des rateliers	12 éleveurs
- une tondeuse	11 éleveurs
- des barrières amovibles	6 éleveurs
- un coupe-queue, des seringues	6 éleveurs
- un parc d'agnelage	5 éleveurs
- un système de clôture	4 éleveurs
- un système d'abreuvoir, des forceps, un tailleur à sabots	4 éleveurs
- une lampe infra-rouge	3 éleveurs
- une bergerie isolée	3 éleveurs

Un point particulier semblait soulever des problèmes surtout financiers: les clôtures. On sait que les clôtures utilisées dans l'élevage ovin doivent retenir les moutons dans les enclos et empêcher l'entrée des prédateurs. Les clôtures de bois sont efficaces mais dispendieuses. Pour 54 éleveurs, l'investissement pour l'achat de clôtures se révélait important par rapport au revenu de l'élevage. Certains éleveurs contournaient la difficulté en utilisant des clôtures électriques ou des perches. Il reste à prouver leur efficacité.

La majorité des éleveurs (85) utilisaient malgré tout la broche à carreaux tandis que 15 d'entre eux y ajoutaient une broche piquante. Il y a 14 éleveurs qui recouraient à une clôture électrique, 7 employaient la clôture FLexinet et 4 maintenaient les clôtures de perches. Plusieurs producteurs expérimentaient divers types de clôtures pour parvenir à retenir les moutons le plus efficacement possible.

Pour les 35 éleveurs qui ne considéraient pas le financement des clôtures comme un problème important, il faut noter que les investissements étaient déjà faits ou que l'élevage s'effectuait en semi-réclusion.

On appréciait la grande flexibilité d'utilisation des barrières amovibles, facilitant le regroupement des moutons devant recevoir des soins particuliers tout en permettant une diversifications de leurs fonctions souvent temporaires.

De plus, certains propriétaires d'une bergerie isolée, pouvaient procéder à la tonte en automne; cette pratique permet d'atténuer les problèmes causés par l'humidité, de faciliter l'allaitement des agneaux, de détecter rapidement les cas de mammite et autres infections du pis, de récolter une laine propre et d'accroître l'espace dans la bergerie.

D- Mise en marché

I- Agneaux

Un nombre limité d'éleveurs ovins disposent de quelques agneaux pour s'assurer un revenu. Le tableau 23 indique les marchés qui les ont absorbés au printemps 1979.

Le secteur de la reproduction a pris 528 agneaux mâles et femelles. Environ 42% de ces sujets provenaient des troupeaux de 300 têtes et plus. Bon nombre de petits éleveurs se devaient de conserver leurs agnelles afin d'augmenter le nombre de reproductrices.

Les ventes aux particuliers pour consommation représentaient 1185 têtes ou 64% de la production totale d'agneaux. Les Montréalais d'origine grecque ou italienne constituaient la majorité des acheteurs. Les troupeaux de 0 à 20 têtes et de 300 têtes et plus n'impliquaient que 46% et 41% respectivement de leur production dans ce marché tandis que tous les autres troupeaux y écoulaient au moins 63% de la production.

Les ventes à l'abattoir ne représentaient que 109 sujets dont 95 provenaient des troupeaux de 101 à 200 têtes (50 agneaux) et de 201 à 300 têtes (45 agneaux) pour 4 éleveurs sur 17.

La Fédération Ovine du Québec (F.O.Q.) n'a acheté que 30 agneaux provenant de 2 éleveurs ayant des troupeaux de 51 à 100 têtes. Si aussi peu d'agneaux ont

TABLEAU 23

Agneaux vendus par l'entremise de différents canaux de mise en marché

Taille des troupeaux (têtes)	Nombre d'éleveurs Total	Reproduction		Consommation (particulier)		Abattoir			F.O.Q.			Ventes totales	
		nombre d'agneaux	%	nombre d'agneaux	%	nombre d'agneaux	nombre d'éleveurs	%	nombre d'agneaux	nombre d'éleveurs	%	nombre d'agneaux	%
0 - 20	24	10	1.8	11	0.9	3	1	2.7	0	0	0	24	1.3
21 - 50	27	41	7.9	168	14.1	2	2	1.8	0	0	0	211	11.4
51 - 100	24	149	28.2	324	27.3	9	1	8.2	30	2	100.0	512	27.6
101 - 200	11	41	7.8	176	14.8	50	2	45.8	0	0	0	267	14.4
201 - 300	6	65	12.3	351	29.6	45	2	41.2	0	0	0	461	24.9
301 et plus	2	222	42.0	155	13.3	0	0	0	0	0	0	377	20.4
Total	94	528	100.0	1185	100.0	109	8	100.0	30	2	100.0	1852	100.0
		28.5% des ventes totales		64% des ventes totales		6% des ventes totales			1.5% des ventes totales				

passé par son entremise, c'est que tous les agneaux ont été écoulés par d'autres canaux de mise en marché.

Les marchés de la reproduction et de la consommation ont accaparé plus de 92% de la production des agneaux vendus au printemps 1979. Pour le moment, ces deux canaux de mise en marché ont eu la préférence des éleveurs car ils sont les plus lucratifs. Le prix offert pour des sujets de reproduction ayant subi un contrôle à domicile augmente d'année en année et la vente d'agneaux de Pâques rapporte un bon prix vu que la demande dépasse l'offre à ce temps de l'année.

La vente aux abattoirs ne représentait que 6% de la production. Elle est moins équitable, car le prix fixé par les tendances du marché public ne peut être aucunement négocié par le producteur.

Donc, le total des ventes effectuées lors du passage des enquêteurs était de 1852 angeaux. Cependant, ces chiffres ne tenaient pas compte des ventes réalisées au cours de l'été et de l'automne. De plus, ces résultats n'étaient que partiels, puisque certains éleveurs ont préféré s'abstenir de répondre aux questions.

II- Sujets adultes

La vente des sujets adultes constitue une autre source de revenu mais moins importante que celle d'agneaux. Ces sujets adultes sont destinés à la reproduction ou à la réforme.

En juillet 1979, 12 des 94 éleveurs rencontrés avaient vendu des sujets adultes, dont 97 brebis et 11 béliers. Le tableau 24 indique la répartition de ces ventes pour les différents troupeaux. Le plus grand nombre de sujets provenait des 2 troupeaux de 300 têtes et plus, soit 68 brebis. Les autres éleveurs ont préféré garder leurs bêtes aptes à se reproduire de façon à augmenter leur cheptel.

Cent trente-deux adultes ont été vendus pour la réforme, dont 126 brebis et 6 béliers. Le tableau 25 nous indique la provenance de ces sujets. On compte 27 éleveurs participants, soit le double de ceux impliqués dans la vente pour la reproduction. Les éleveurs de 200 têtes et plus constituaient les plus grands fournisseurs de sujets de remplacement (88 brebis et 2 béliers). Les plus petits troupeaux ont gardé leurs bons sujets de remplacement pour augmenter la qualité de leur troupeau.

Le critère de réforme le plus utilisé par les éleveurs de la région se résumait à l'âge. L'âge moyen pour le remplacement des béliers était de 4.4 ans (voir tableau 26). On a procédé au remplacement des brebis vers l'âge de 7 à 8 ans. On prévoyait se défaire de 175 brebis trop vieilles en 1980.

Quant aux sources de remplacement inscrites au tableau 27, 79 éleveurs se servaient de leur troupeau pour remplacer les brebis réformées et 57 producteurs faisaient l'achat de bélier pour remplacer leurs vieux sujets de façon à réduire les problèmes de consanguinité. Seulement 6 éleveurs peuvent compter sur leur troupeau pour remplacer les béliers, vu la grosseur du troupeau. La majorité des agnelles de remplacement provenaient de leurs troupeaux mais 31 éleveurs introduisaient du sang neuf en achetant des sujets à l'extérieur. Ce moyen a permis d'augmenter plus rapidement le cheptel en amenant des sujets de meilleure qualité.

TABLEAU 24

Sujets adultes vendus pour la reproduction

Taille des troupeaux (Têtes)	nombre d'éleveur total	Eleveur	Brebis	Béliers	Total	%
0 - 20	24	1	2	0	2	1.8
21 - 50	27	4	8	2	10	9.3
51 - 100	24	1	5	0	5	4.3
101 - 200	11	2	8	1	9	8.4
201 - 300	6	2	6	8	14	13.0
301 & plus	2	2	68	0	68	63.2
Total	94	12	97	11	108	100 %

TABLEAU 25

Sujets adultes vendus pour la réforme

	Nombre éleveur total	Eleveur	Brebis	Béliers	Total	%
0 - 20	24	3	2	1	3	2.3
21 - 50	27	7	10	1	11	8.3
51 - 100	24	5	16	1	17	12.8
101 - 200	11	5	10	0	10	7.6
201 - 300	6	5	42	0	42	31.8
301 & plus	2	2	46	2	48	37.2
Total	94	27	126	6	132	100%

TABLEAU 26

Critère de réforme et nombre de sujets remplacés en 1979

	Age moyen de réforme (ans)	Nombre de sujets remplacés (têtes)
Bélier	4.4	46
Brebis	7.8	175

TABLEAU 27

Sources de remplacement des sujets

	Sources de remplacement			
	Par le troupeau		Par achat	
	Bélier	Brebis	Bélier	Brebis
Nombre d'éleveurs	6	79	57	31

Les autres critères de réforme dont les éleveurs tenaient compte touchaient la prolificité, la condition physique et sanitaire des sujets.

III. Laine

La laine, sous-produit de l'élevage ovin, constitue une source secondaire de revenu. Dépendant de la qualité des toisons, on en obtient un prix plus ou moins élevé, parfois non négligeable.

Parmi nos éleveurs, 70 tondent leurs moutons au printemps et 19 préfèrent l'automne. Nous avons vu les avantages découlant de la tonte faite avant l'hiver, mais il faut disposer d'une bergerie isolée pour protéger les moutons du froid. Des 19 éleveurs effectuant la tonte en automne, seulement 70% possèdent une bergerie isolée. Il n'est pas recommandé de faire la tonte à l'automne si on ne peut procurer une température relativement plus élevée aux moutons dépouillés de leur toison.

La majorité des éleveurs (71) vendent leur laine à une filature, directement ou par l'entremise de l'Association des Eleveurs des Cantons de l'Est. Quatorze écoulent leur production à domicile, en la vendant à des passants. Les 4 autres éleveurs ont préféré s'abstenir de répondre.

IV- Fumier

Le fumier de moutons est le sous-produit le moins mis en valeur. Pour 83 éleveurs, il a servi à fertiliser leurs pâturages ou leur jardin. Seulement

6 éleveurs en ont tiré un profit en le vendant. On ne connaît pas les acheteurs mais on peut se douter que ce sont des particuliers qui l'apprécient comme fertilisant. Aucun éleveur n'était équipé de façon adéquate pour récupérer le fumier et en faire une vente organisée. Les quantités produites ne semblent pas suffisantes pour la rentabiliser.

4. Rôle des organismes gouvernementaux

1. - Subventions

Les éleveurs ovins considèrent l'appui financier comme nécessaire à l'établissement d'un bon élevage. Les gouvernements subventionnent presque tous les élevages pratiqués au pays, mais il semble que celui du mouton ne bénéficie pas des mêmes avantages. Certains éleveurs trouvent que l'aide disponible actuellement s'adresse surtout aux éleveurs ayant des troupeaux assez importants et souvent capables de s'autofinancer.

Les gouvernements ont, entre autres, mis sur pied les deux programmes suivants: 1. - Le programme national de développement de la production des agneaux visent les éleveurs qui s'engagent à développer un troupeau d'au moins 50 brebis en production au cours des 3 ans suivant l'acceptation du projet. 2. Le programme national de la production ovine pose comme condition d'admissibilité: un éleveur-souche, ou un hybrideur ayant au moins 20 brebis enregistrées, ou un triple-hybrideur possédant 50 brebis.

On a aussi développé des programmes régionaux pour le développement de la production ovine dans les comtés de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure, Gaspé, Les Iles de la Madeleine. Les troupeaux admissibles devaient comprendre au moins 20 brebis. Un programme d'indemnisation pour les pertes d'ovins touchait les troupeaux où les pertes minimums dues à certaines maladies s'élevaient à 20% du cheptel.

Au moment de la rédaction de ce rapport, tous les programmes étaient gelés jusqu'en avril 1981. Par la suite, les éleveurs n'auront qu'à communiquer avec leur agronome pour obtenir de plus amples renseignements sur l'existence des différents programmes.

Concernant l'efficacité de l'aide gouvernementale au niveau des subventions et des services, 25 des 89 éleveurs la considèrent adéquate; 12 d'entre eux possèdent 150 têtes et plus et sont satisfaits des programmes de subventions existants. Six éleveurs ne se sentent pas concernés et 58 éleveurs ont clairement exprimé leur insatisfaction, surtout au niveau de l'encouragement des spécialistes et agents gouvernementaux. On hésite à participer financièrement à l'achat ou à l'importation de sujets, à l'installation de bergeries ou de clôtures. Nous avons vu que les clôtures constituent une dépense élevée, sur tout pour les petits éleveurs. Avec une aide financière à ce niveau, ils pourraient agrandir la superficie des pâturages et augmenter ainsi le cheptel. Le drainage des terres accroîtrait la qualité des pâturages.

Plusieurs éleveurs souhaitent un meilleur accès au crédit agricole et déplorent le retrait de la prime d'hivernement des agnelles. On se doit aussi d'encourager la relève et de rehausser l'image de l'industrie ovine.

Les revendications se situent également au niveau des services pouvant faciliter et améliorer les méthodes d'élevage: la formation de techniciens spécialisés aptes à apprécier l'état d'un élevage, à conseiller et diriger un éleveur en difficulté, ainsi que la mise sur pied de services de laboratoire pour déceler et analyser les maladies ovines.

Un éleveur a suggéré la pratique de l'insémination artificielle comme dans le cas de la vache laitière. On obtiendrait alors un meilleur potentiel génétique, ce qui améliorerait la qualité et la productivité des troupeaux.

Avec l'augmentation du cheptel ovin, on se doit d'organiser et de développer le marché des produits de cet élevage.

En somme, les gouvernements ont démontré un certain intérêt pour l'élevage ovin, mais il reste beaucoup à faire. Le mécontentement provient surtout de la part des éleveurs de petits troupeaux qui se sentent pénalisés pour l'obtention de subventions. Les plus gros éleveurs semblent satisfaits des programmes existants car ils sont touchés par les mêmes problèmes que les petits éleveurs mais profitent plus facilement de l'aide gouvernementale.

2- Recherche

La recherche poursuivie par les différents organismes gouvernementaux vise à solutionner les problèmes inhérents à un élevage.

Pour 76 éleveurs, cette recherche axée sur le secteur ovin influence beaucoup le développement de cet élevage. Sept autres éleveurs ne sont pas au courant de l'existence de cette recherche et 6 éleveurs nient l'importance de ces travaux, pensant qu'il serait avantageux de diriger ces efforts dans des domaines défaillants mais essentiels à l'élevage, tel la formation de vétérinaires aptes à prodiguer les soins aux moutons.

Bien que la majorité des éleveurs se rallie à l'importance des recherches, on éprouve de l'insatisfaction quant au contexte dans lequel elles sont réalisées. La consultation des éleveurs ovins s'avérerait profitable à l'étude pratique des problèmes. Des éleveurs doutent de l'application de certaines solutions préconisées. On suggère de recourir à des éleveurs-témoins afin d'opérer dans des conditions réelles et de mettre à profit l'expérience des éleveurs.

En ce qui a trait aux problèmes rencontrés lorsqu'on veut améliorer l'élevage, 25 éleveurs ne peuvent les préciser, tandis que 14 autres ont soulevé les points suivants:

- la possibilité d'obtenir plus d'un agnelage par année;
- l'augmentation de l'incidence des naissances multiples;
- le développement d'une race bien adaptée aux conditions du Québec;
- l'insémination artificielle.

Treize éleveurs apprécieraient une meilleure information sur la pathologie du mouton, de façon à prévenir les maladies et à apporter les soins nécessaires au maintien de la santé des sujets.

Neuf éleveurs soulèvent les problèmes d'alimentation et de gain de poids; la nutrition à l'ensilage et le sevrage de l'agneau au lait artificiel suscitent leur intérêt.

La réalisation d'étude de rentabilité est souhaitée par 3 éleveurs. Leur demande a été entendue car l'Office du Crédit Agricole du Québec en a établie une en 1980. Enfin, 3 producteurs soutiennent qu'il serait temps d'envisager des études de mise en marché de l'agneau québécois.

Un point qui fait l'unanimité: la vulgarisation et la diffusion des résultats obtenus. Elles demeurent indispensables pour le profit des éleveurs.

Donc, la plupart des éleveurs approuvent l'indispensabilité de la recherche à l'amélioration et au développement de l'élevage ovin, mais ils apprécieraient une meilleure collaboration avec les scientifiques, afin de résoudre les problèmes vécus et d'élaborer des solutions applicables dans la réalité.

3- Information

Les gouvernements s'impliquent aussi au niveau de la diffusion de l'information en préparant des publications.

Pour 28 des 89 éleveurs, l'information diffusée par les gouvernements sur l'élevage du mouton est suffisante. Ces 28 éleveurs d'expérience se tirent d'affaire avec les renseignements obtenus par le biais des différentes publications. Par contre, 59 éleveurs déplorent un manque à ce niveau, déclarant que le nombre restreint de brochures imprimées sont difficiles à obtenir aux bureaux régionaux et même que, suite à une demande par courrier adressée directement aux ministères, on ne doit pas s'étonner de ne jamais rien recevoir. De plus, 12 producteurs anglophones éprouvent de la difficulté à trouver de l'information transcrite en anglais.

On a suggéré une façon de communiquer efficacement l'information: la mise sur pied de cours portant sur l'élevage ovin, auxquels plusieurs éleveurs s'inscriraient avec empressement.

Une remarque, souvent formulée, concerne le service donné par les fonctionnaires. Ces derniers ne donnent pas toujours l'information pertinente, soit par manque de connaissance, soit par indifférence; certains dissuadent tout simplement les personnes désireuses d'investir dans cet élevage en les orientant vers d'autres productions.

Une autre intervention dont l'efficacité est prouvée depuis longtemps: la publicité. Les gouvernements ont l'habitude de faire de bonnes campagnes publicitaires quand ils veulent pousser une production et influencer le consommateur. L'industrie ovine pourrait bénéficier d'une telle publicité en incitant le consommateur à goûter l'agneau québécois, beaucoup plus savoureux que celui de la Nouvelle-Zélande. L'édition d'un livre de recettes traitant de l'utilisation de l'agneau et de la préparation de ses différentes parties attirerait l'attention du public intéressé à varier ses menus.

L'intensification des efforts déjà fournis par les organismes gouvernementaux donnerait un appui aux producteurs de moutons qui se sentent laissés à eux-mêmes. Il ne faut pas non plus que les éleveurs laissent leur sort entre les mains des fonctionnaires, mais qu'ils réagissent, s'ils croient à leur production. L'information se multiplie d'année en année. En 1980, plusieurs documents précieux sur le mouton ont été publiés et les éleveurs n'ont qu'à en faire la demande à qui de droit.

5. Rôle de l'Association des Eleveurs de Moutons des Cantons de l'Est (A.E.M.C.E.)

Cette association regroupe la majorité des éleveurs ovins des Cantons de l'Est. Parmi eux, 55 éleveurs déclarent leur satisfaction quant aux services rendus par l'association, mais 24 répondants ont plusieurs remarques à faire sur son rôle et l'efficacité de son action. Cinq autres déplorent l'utilisation restreinte de la langue anglaise.

Dans l'ensemble, les éleveurs visités ont déclaré être satisfaits des services offerts par l'A.E.M.C.E., surtout par le rôle qu'elle joue au niveau de la diffusion de l'information concernant les nouveaux programmes d'aide gouvernementale, les encans et autres activités. De plus, les répondants considèrent cette organisation comme un mouvement dynamique qui leur permet de rencontrer d'autres éleveurs.

Mais à ce chapitre, quelques-uns sont déçus de ne pouvoir discuter davantage entre eux, lors de certaines réunions-conférences, ce qui les empêche de connaître les problèmes de leurs confrères et de se concerter pour revendiquer des points précis.

D'ailleurs, au moins six (6) producteurs ont formulé le souhait de voir l'A.E.M.C.E. se structurer davantage par l'obtention d'une charte, afin d'être vraiment reconnue auprès de la Fédération Ovine du Québec, en plus des autres avantages et de la protection qu'elle offrirait aux membres et aux directeurs.

Parallèlement, elle pourrait se dresser une ligne d'action spécifique et commencer à organiser la mise en marché de l'agneau, étant donné l'augmentation du nombre d'éleveurs de grands troupeaux.

D'autres suggestions ont été fréquemment recueillies, dont celle d'une publication semestrielle, d'un bulletin contenant des articles écrits par des éleveurs régionnaux, service de tonte, vente et échange de béliers, articles de revues spécialisées, etc.

En outre, des commanditaires pourraient financer en partie cette publication, mais de toute façon, au moment de notre visite plusieurs producteurs affirmaient être prêts à payer une cotisation supérieure à $5.00, si cette augmentation leur apportait plus de services.

Un reproche que certains ont adressé à l'Association, concerne les besoins des petits et moyens éleveurs qui forment la majorité des membres de l'A.E.M.C.E. et qui, cependant, se sentent délaissés. Ces derniers demandent que celle-ci voit à ce que soient organisées des journées ou des fins de semaines de cours de tonte, soins, gestion d'un troupeau etc.

Toutes les critiques ont été recueillies auprès des éleveurs possédant des troupeaux de taille moyenne et également des petits éleveurs qui commencent. Quant à ceux qui sont déjà installés depuis longtemps, qu'ils gardent un grand nombre de moutons ou non, ils déclarent s'être débrouillés par eux-même, et ils ne voient pas comment l'Association pourrait devenir plus efficace.

Par ailleurs, beaucoup de ceux qui se trouvent dans le 27% d'insatisfaits, avaient espérer que l'Association, même formée de bénévoles, se prenne plus en main et tente d'améliorer la situation et la réputation de l'élevage ovin.

En somme, les éleveurs plus expérimentés apprécient l'A.E.M.C.E. pour l'information pertinente qu'ils en reçoivent. Par contre, les petits et moyens éleveurs débutants ont des besoins plus spécifiques et l'appui fourni par l'Association ne répond pas à leurs attentes. Il y a place à l'amélioration et les éleveurs semblent prêt à aider au financement si l'Association s'implique davantage afin de promouvoir l'élevage ovin.

6. Avenir de l'élevage ovin dans les Cantons de l'Est

Avant de terminer cette enquête on a voulu savoir de quelle façon les éleveurs entrevoyaient l'avenir de l'élevage ovin dans la région.

Quelques 77 éleveurs croient au développement de l'industrie ovine car la demande croissante des consommateurs encourage cette production. Il faut pourtant s'assurer une collaboration des différents niveaux de gouvernements pour parvenir à une bonne rentabilité. Par contre, 10 producteurs ne prévoient pas un avenir bien rose pour le mouton à cause de la trop grande compétition et du manque d'encouragement de la part des agents gouvernementaux.

Concernant l'augmentation du cheptel, 79 éleveurs prennent conscience que la population ovine des Cantons de l'Est croît rapidement mais que la demande dépasse encore l'offre et que leurs efforts devront se poursuivre, afin de satisfaire le marché. D'ailleurs lors de la deuxième visite chez les éleveurs, on a remarqué une augmentation du nombre de brebis puisqu'une dizaine d'entre eux ont acheté des troupeaux de la Nouvelle-Ecosse, d'Alberta, du Manitoba et des Etats-Unis. Les 10 éleveurs ayant répondu par la négative déplorent surtout le manque de collaboration des gouvernements.

A savoir si les éleveurs sont intéressés à vivre de leur élevage, 35 d'entre eux sont prêts à y investir jusqu'à un certain point; en effet, 7 de ces 35 éleveurs comptent en tirer leur gagne-pain d'ici 2 à 3 ans. Pour les autres, la crainet/ou l'impossibilité de faire un investissement de cette taille rend le projet douteux sans aide substantielle du gouvernement.

Une vingtaine de producteurs y trouvent déjà leur source principale de revenu, ou la trouveront à court terme. Parmi les 29 éleveurs, aucunement attirés par cette option, 18 se considèrent trop âgés pour entreprendre un projet d'une telle ampleur et les autres, comprenant 5 indécis, préfèrent pratiquer ce type d'élevage comme passe-temps et pour subvenir à leur besoin en viande ovine.

De fait, la majorité des éleveurs (plus de 75 sur 89) conservent un optimisme certain pour l'élevage ovin dans les Cantons de l'Est et croient devoir augmenter leur troupeau pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Par contre, seulement 55 d'entre eux sont prêts à miser véritablement sur le mouton dans les limites du possible. Pour les autres, les risques sont trop importants sans l'intervention d'une aide extérieure et se limitent plutôt au côté loisir de l'élevage ovin.

7. Discussion et conclusion

D'après les renseignements obtenus par les enquêtes, on peut dire que la majorité des éleveurs (69) de moutons des Cantons de l'Est occupent un emploi à l'extérieur. Seulement 13 d'entre eux y trouvent leur unique source de revenu, tandis que 39 pratiquent un ou plusieurs autres élevages. Cette situation n'a rien de surprenant, vu la taille réduite de certains troupeaux. En effet, 79 éleveurs sur 95 possèdent moins de 100 têtes et seulement 8 éleveurs font l'élevage de plus de 200 têtes.

Depuis 1969, le cheptel de brebis augmente d'une façon à peu près continue et les grands troupeaux tendent à se multiplier. Le cheptel ovin est en pleine période de productivité c'est-à-dire que les moutons sont âgés de quatre ans et moins. Les races Hampshire, Suffolk, Cheviot et Dorset, reconnues pour leur fécondité, leur aptitude laitière et la qualité des carcasses, pour les deux premières races nommées surtout, en font de bons sujets pour donner des agneaux de marché valables, principal but de nos éleveurs. Seulement 24 éleveurs pratiquent l'élevage de race, soit 22% de l'élevage total de la région.

En ce qui concerne la régie des moutons, les meilleurs taux d'agnelage(99%) proviennent des troupeaux de 300 têtes et plus. Pour les autres troupeaux, le taux d'agnelage varie de 87.2 et 91%, ce qui est nettement insuffisant, et une meilleure surveillance devrait être fournie durant la période de l'accouplement.

Par le fait même, les troupeaux de 300 têtes et plus ont le plus haut rendement dans le nombre d'agneaux sevrés(1.36 agneau/brebis), alors que le plus

faible (1.06 agneau/brebis) est obtenu dans les troupeaux de 0 à 20 têtes. Lors de l'agnelage, le producteur doit être prêt à intervenir auprès d'une brebis en difficulté, de manière à favoriser la survie des agneaux. La tenue de fiches de bergerie permet de connaître la date d'agnelage de chaque brebis, ce qui est indispensable, si on veut surveiller les agnelages. Pour rentabiliser cet élevage, on tend à atteindre 1.5 et même 1.8 agneau sevré par brebis, ce qui signifie que nos éleveurs devront améliorer leur moyenne.

Le taux de mortalité des agneaux, relativement important (11.9 à 14.8%) pour les troupeaux de moins de 100 têtes, survient surtout durant la période périnatale, tandis que les plus grands troupeaux subissent des pertes dues à des causes autres que la période entourant l'agnelage. On ne peut dire les causes exactes de ces pertes.

Nous savons qu'en pratique, les éleveurs perdent de 5 à 30% de leurs agneaux entre la naissance et le sevrage. Pour diminuer le nombre de ces pertes, l'éleveur doit surveiller de près toute anomalie dans le comportement de l'agneau ou de la brebis, afin de rétablir rapidement la situation. On compte 46 agneaux morts par la gelée, ce qui indique l'utilisation de bâtiments inadéquats pour la mise bas des brebis et l'absence de précaution élémentaire.

Au niveau de l'alimentation, les apports en foin sec comblent bien les besoins, mais on trouve des lacunes pour les moulées. Seulement 61 éleveurs sur 89 offrent des concentrés aux brebis avant la lutte et 74 en donnent avant l'agnelage. Ces deux pratiques fortement recommandées contribuent à obtenir des brebis en pleine forme et aptes à donner le meilleur rendement possible.

En suralimentant les brebis avant la lutte, on influence le pourcentage d'ovulation, la fertilité et la prolificité, ce qui joue un grand rôle sur la productivité des brebis. Durant les quelques semaines précédant l'agnelage, les brebis deviennent plus exigeantes et l'apport de concentrés favorise l'obtention d'agneaux sains et forts. Parmi les éleveurs omettant ces pratiques, il y en a qui possèdent 100 têtes et plus, ce qui démontre un manque de sérieux ou d'information auquel il serait urgent de remédier.

Au chapitre des pratiques d'élevage, 58 producteurs fertilisent, d'une façon ou d'une autre, leurs pâturages, tandis que 30 autres n'utilisent aucun produit fertilisant, ce qui peut affecter la qualité et la quantité des aliments broutés et, par le fait même, le gain de poids des animaux. L'utilisation des pâturages est maximisée pour les troupeaux de plus de 200 têtes (0.08 hectare/brebis). Pour les plus petits troupeaux, les moutons disposent d'une surface 10 fois supérieure à celle recommandée dans le cas de rotation des pâturages, entrainant un certain gaspillage d'herbages.

La majorité des éleveurs des Cantons de l'Est font paître leurs moutons durant l'été. Certains voient à les ramener à la bergerie pour la nuit. Pendant l'hiver, les troupeaux s'abritent à l'intérieur d'une bergerie non-isolée, la plupart du temps, en ayant accès à l'extérieur dans une cour fermée. La réclusion complète, pratiquée par 4 éleveurs, implique une bergerie isolée; ce mode d'élevage élimine le problème des prédateurs et facilite la surveillance des moutons. Une dizaine d'éleveurs maintiennent seulement les antenais en réclusion totale pour permettre un meilleur contrôle des gains de poids et de la qualité des agneaux destinés au marché.

Au moins 45 des 89 éleveurs ont subi des pertes causées par les prédateurs, dont les coyottes et les chiens errants surtout. Heureusement, malgré l'augmentation du cheptel, on remarque une diminution de ces pertes.

L'amélioration des troupeaux ne semble pas préoccuper tous nos producteurs. Soixante éleveurs tiennent des fiches de bergerie, alors que 35 n'en établissent pas. La participation au contrôle d'aptitudes est encore plus mitigée. Beaucoup en connaissent l'existence mais seulement 9 éleveurs y soumettent des sujets. Les éleveurs de grands troupeaux surprennent par leur peu d'intérêt pour ce contrôle. Ils visent l'amélioration des caractères économiques des troupeaux, impliquant dès lors que l'on entretient sûrement des animaux qu'il serait préférable d'éliminer.

Concernant les soins apportés aux moutons, on a tendance à attendre l'apparition des maladies, telles la dystrophie musculaire, l'entérotoxémie et le piétin, avant d'intervenir. Pour les parasites internes et externes, les traitements sont appliqués plus régulièrement. Les traitements pour ces maladies sont utilisés avec un peu plus de circonspection par les éleveurs de 200 moutons et plus, tandis que les autres préfèrent attendre l'apparition de la maladie. Les interventions du vétérinaire sont plutôt réduites, à cause de l'insatisfaction des éleveurs à ce niveau qui provient du fait que ces professionnels possèdent peu de connaissances spécifiques sur les moutons et que leurs recommandations ne sont pas toujours à la hauteur de la situation.

Au point de vue des équipements, les clôtures posent un problème financier, surtout pour les éleveurs débutants ou propriétaires de petits troupeaux. Pour les

autres, les installations sont faites depuis un certain temps et on ne pourvoit qu'à leur entretien. L'utilisation de la broche à carreaux se fait par 8 éleveurs, malgré son coût élevé, vu son efficacité pour retenir les moutons.

L'élevage ovin en Estrie vise le secteur des agneaux de consommation surtout. Les éleveurs de gros troupeaux produisent aussi un bon nombre d'agneaux et d'agnelles destinés à la reproduction, marché d'autant plus rémunérateur que la demande dépasse l'offre découlant de l'augmentation du cheptel québécois. Les plus petits éleveurs gardent leurs bonnes agnelles pour augmenter le nombre de reproductrices. Concernant les sujets adultes, la majorité des bêtes vendues pour la reproduction et la réforme proviennent des troupeaux de 200 têtes et plus. Ces éleveurs profitent donc de ces deux secteurs pour écouler les moutons de bonne valeur marchande, mais non indispensables au troupeau. Ils peuvent ainsi augmenter leur rentabilité. De manière à savoir où en est leur élevage au point de vue financier, soixante éleveurs tiennent une comptabilité spéciale et 29 autres négligent cette opération, dont 3 ayant 100 bêtes et plus.

Selon les éleveurs, le rôle des gouvernements au niveau de l'élevage ovin se résume surtout dans la distribution de subventions, trop restreintes selon plusieurs éleveurs. Il est entendu que les organismes gouvernementaux hésiteront grandement à subventionner une entreprise qui n'a pas fait ses preuves de rentabilité; voilà la raison du peu d'appui financier accordé aux petits éleveurs. En réalité, en plus de distribuer des subventions, le MAPAQ s'occupe de fournir des informations techniques sur des sujets tels que: construction de bergeries, programmes alimentaires. De plus, on organise des journées ou des soirées d'information. Les agronomes responsables de ce secteur estiment satisfaire aux demandes.

De plus, l'A.E.M.C.E. remplit assez bien son rôle d'informateur en ce qui touche l'élevage ovin mais une plus grande implication ne ferait qu'améliorer la situation de cette industrie d'après l'opinion de la plupart des petits éleveurs surtout.

Enfin, l'avenir de l'élevage ovin dans la région est vu avec optimisme par 77 éleveurs, à cause de la croissance de la demande du marché. Moins d'une trentaine de producteurs y trouvent déjà leur revenu ou prévoient l'obtenir à court terme. Les autres éleveurs y voient un trop grand risque, ou sont trop âgés pour mener à bien un tel projet et préfèrent que leur élevage demeure au stade de passe-temps.

On peut conclure que la plupart des gros éleveurs (200 têtes et plus) considère l'élevage ovin valable et rentable. Ils y investissent tous leurs efforts en tentant d'améliorer la condition de leur troupeau et en mettant en pratique des méthodes d'élevage reconnues. Ils comptent beaucoup sur leur propre expérience, tout en mettant à profit les conseils judicieux provenant soit des organismes gouvernementaux, des associations ou de d'autres éleveurs.

Pour les autres éleveurs qui possèdent soit un travail à l'extérieur soit un autre élevage, le mouton constitue parfois, sinon souvent, une perte plutôt qu'un profit. Leur manque d'expérience ou de connaissances peut expliquer une telle situation, mais il n'en tient qu'à eux d'y remédier. On n'est jamais mieux servi que par soi-même et si on attend après les gouvernements pour investir dans nos entreprises, on risque d'encourir de grandes déceptions. De plus, si un éleveur ne peut se consacrer uniquement à son élevage, il devra donc le négliger au

profit d'une autre tâche. On a vu que l'élevage ovin demande une grande attention tant au niveau des brebis que des agneaux, des périodes d'accouplement et d'agnelage, de l'alimentation et des soins, etc. Donc, si l'éleveur veut tirer un profit maximum, il devra y investir le maximum de temps et un peu d'argent.

Il semble que la majorité des petits et moyens éleveurs ne sont pas prêts pour le grand saut et le mot passe-temps décrit bien le genre d'élevage qu'ils pratiquent. Qu'ils n'attendent pas l'intervention des gouvernements pour leur donner un élevage rentable.

Références

Allen, W.L. L'élevage du Mouton au Canada. Ministère de l'Agriculture du Canada. Division des Bestiaux, Publication no 1401. Ottawa. 1970. 61 pages.

C.P.A.Q. Mouton. Agdex 430. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Québec. 1980. 84 pages.

C.P.A.Q. Symposium sur la Production Ovine. Une Priorité Oubliée. Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation. Québec. 1980. 83 pages.

Publication Fédérale-Provinciale. Elevage du Mouton dans les Provinces Atlantiques. Publication 1610. Agriculture Canada. Ottawa. 1978. 47 pages.

De Mauraigne, G. Michaud, J.D. Rousseau, G. L'Elevage du Mouton au Québec. Ministère de l'Education du Québec. 1968. 135 pages.

Boucher, M. Lamontagne, A. Etude Technico-Economique. Production Ovine 1979-1980. Office du Crédit Agricole du Québec. Agdex 430/821. 1980. 26 pages.